Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202670-DE

République française - Département de l'Indre et Loire – Arrondissement de Tours

Extrait du registre des délibérations
Conseil municipal du 30 avril 2026

Le 10 septembre 2026 à 19h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des associations, sous la présidence de **Isabelle GOUMON**, Maire de Sonzay

DCM N°2026 – 70 : Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Secrétaire de séance : Elodie MENARD

Date de la convocation : 04/09/2026 - Date de l'affichage : 15/09/2026

Acte rendu exécutoire
Publiée le :15 /09/2026
Rendu exécutoire le : 15/09/2026

Nombres de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre total votants : 13
Pour : 13 + 1 Pouvoir
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

Nom et Prénom	
AUGEUL Aurélie	Conseillère Municipale
COULOT Patrick	Conseiller Municipal
GAGNER Frédérique	Conseillère Municipale déléguée
GAYEN Alexandre	Conseiller Municipal délégué
GOUMON Isabelle	Maire
HAUSTETE Thibaut	3ème adjoint
KUIPERS Nathan	Conseiller Municipal
LEBERT Guillaume	Conseiller Municipal
MENARD Elodie	Conseillère Municipale
PLUCHINO Marc	Conseiller Municipal délégué
SABADOTTO Isabelle	2ème adjointe
TRUSSON Anne-Lise	Conseillère Municipale
VERGNOLLE Sylvain	1er adjoint

Absents excusés ayant donné pouvoir

CARIS Rozenn	Pouvoir à	GOUMON Isabelle

Absents excusés

BOUÉ-SALMON Charleyne		

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202670-DE

DCM N°2026 – 70 : Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Rappel des textes applicables :

- **Article L.313-1 du Code général de la fonction publique** : Les emplois sont créés par l'organe délibérant.
- **Articles L.2313-1 et R.2313-3 du CGCT** : Obligation de tenir un *état du personnel* (annexe au budget primitif et au compte administratif).
- **Instruction budgétaire M57** : Encadre le contenu du tableau des effectifs.
- **Loi n°84-53 du 26 janvier 1984** (art. 34) : Pouvoir de l'assemblée délibérante pour fixer les effectifs.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales (art. L.2313-1, R.2313-3).
- Le Code général de la fonction publique (art. L.313-1, L.332-8).
- Les décrets statutaires des cadres d'emplois concernés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. **Contexte** : Le tableau des effectifs constitue **la photographie réglementaire des emplois** de la collectivité, classés par **filière, cadre d'emplois, grade et temps de travail** (complet/non complet). Il doit être **mis à jour annuellement** ou en cas de :
 - **Création/suppression de postes** ;
 - **Évolution des missions ;**
 - **Modification de la durée hebdomadaire** d'un poste ;
 - **Avancements de grade ou promotions internes** ;
 - **Réorganisation des services**.

2. **Enjeux** :
 - **Obligation légale** : Le tableau est **annexé au budget primitif** et au compte administratif (CGCT, art. R.2313-3).
 - **Outil de gestion** :
 - Pilotage des **carrières et mobilités** ;
 - **Adéquation besoins/ressources** ;
 - **Transparence** pour les élus et administrés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Sonzay, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DÉCIDE :

1. **D'approuver la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs** tel que présenté ci-dessous à compter du 21 septembre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202670-DE

2. **D'autoriser**, à défaut de titulaire, le recrutement d'**agents contractuels** sur les postes créés, conformément à l'**article L.332-8 du CGFP**, avec une rémunération alignée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné ;
3. **D'inscrire les crédits correspondants** au budget primitif ;
4. **De charger le Maire** :

a. De signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
b. De veiller à sa publication et à son envoi en préfecture pour contrôle de légalité.

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF - COMMUNE DE SONZAY

EMPLOIS				
Date de délibération portant création	Libéllé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
EMPLOI PERMANENT				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
DCM 2026-14 du 16 février 2025	Secrétaire Générale de mairie	35h / TC	A	Cadre d'emploi des Attachés territoriaux
DCM 2025-30 du 24 mars 2025	Secrétaire Administrative	35h / TC	B	Grade des rédacteurs
	Secrétaire Administrative	35h / TC	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
DCM2026-67 du 10/09/2026	Responsable restaurant scolaire et bibliothèque	33h / TNC	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
FILIERE TECHNIQUE				
DCM 2023-93 du 11/12/2023	Chef d'équipe du centre technique municipal	35h / TC	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et des agents de Maitrîse
	Agent technique polyvalent	35h / TC	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
DCM 2026-34 du 30 avril 2026	Agent technique polyvalent	35h / TC	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
modifié par DCM 2024-17 du 25 mars 2024	ATSEM	33,29h / TNC	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
modifié par DCM 2024-17 du 25 mars 2024	ATSEM	33,29h / TNC	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
modifié par DCM 2024-17 du 25 mars 2025	ATSEM	30,58 h / TNC	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
DCM2024-79 DU 02/12/2024	Agent polyvalent de restauration scolaire	25,7 / TNC	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
DCM2024-79 DU 02/12/2024	Agent polyvalent de restauration scolaire	23,84 / TNC	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
Art 332-8-5 du CGFP DCM2022-83 du 14/11/2022	Surveillant de la pause méridienne	4,19 h / TNC	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

EFFECTIFS		
Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position
EMPLOI PERMANENT		
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal territorial	CDD	activité
Rédacteur	Titulaire	activité
Adjoint administratif territorial principal de 1ère Classe	Titulaire	activité
Adjoint administratif	Titulaire	activité
FILIERE TECHNIQUE		
Agents de Maîtrise	Titulaire	activité
Adjoint technique territorial	Titulaire	activité
Adjoint technique territorial	CDD	activité
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	activité
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	activité
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	activité
Adjoint technique territorial	Titulaire	activité
Adjoint technique territorial	Titulaire	activité
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	CDD	activité
TOTAL	**13**	

Tableau valable au 21 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202670-DE

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202670-DE

Ce procès-verbal est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés**

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que *La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif d'Orléans,* 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Sonzay, le 15 septembre 2026

Le Maire
Isabelle GOUMON

Le/la Secrétaire de séance
Elodie MENARD

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260910-202670-DE